

Première Synthèses

Informations

GRÂCE AU DISPOSITIF ACCRE, 45 000 CHÔMEURS ONT CRÉÉ LEUR EMPLOI EN 2003

En 2003, près de 45 000 chômeurs ont mobilisé l'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (ACCRE) pour créer leur propre entreprise. Les créations aidées ont progressé beaucoup plus fortement (+32 %) que l'ensemble des créations ou reprises d'entreprises (+9,1 %).

Si ce dynamisme est commun à l'ensemble des régions, les créations aidées restent toutefois fortement concentrées : quatre créations sur dix ont lieu en Rhône-Alpes, en Ile-de-France et dans la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Les créations aidées donnent surtout naissance à des entreprises individuelles, même si le statut de société progresse. Le commerce reste leur principal secteur d'implantation, mais elles se développent dans les services aux entreprises.

La part des chômeurs de longue durée parmi les créateurs aidés augmente de six points. Une fois sur trois, le créateur est un cadre ou un technicien. La féminisation progressive du dispositif marque le pas.

Le dispositif ACCRE a pour but d'aider les chômeurs à créer leur entreprise. En 2003, près de 45 000 chômeurs ont mobilisé ce dispositif pour créer leur entreprise, et près de 43 000 entreprises ont été créées. Un nombre légèrement plus faible, car plusieurs personnes peuvent s'associer pour créer leur entreprise.

Pour la première fois depuis 1998, les créations aidées augmentent, qu'il s'agisse de créations « pures » ou de reprises d'entreprises. Cette hausse (+32 %) est trois fois et demie plus importante que celle des nouvelles immatriculations enregistrées par l'Insee : +9,1 %. En 2003, les créations soutenues par le dispositif ACCRE représentent 18 % de l'ensemble des créations (tableau 1). Ce dynamisme est encore plus net pour les créations « pures », hors reprises : +40 %

d'entreprises nouvelles aidées par ACCRE, soit près de six créations aidées sur sept. En recul régulier depuis cinq ans, la part des reprises aidées fléchit de plus de 3 %.

Les créateurs optent plus souvent pour le statut de société et pour le secteur tertiaire

Même si l'entreprise individuelle reste le statut juridique privilégié, plus du tiers des entreprises créées adoptent le statut de

société. Une montée en puissance depuis 2001 qui s'amplifie : +75 % de SARL et +53 % d'entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée (EURL) en 2003 (tableau 2). La réforme de 2001, qui permet de libérer le capital en cinq fois, produit pleinement son effet. La loi sur l'initiative économique d'août 2003, qui supprime le montant minimum de capital nécessaire pour créer une société, offre une facilité supplémentaire.

73 % des entreprises sont créées dans le secteur tertiaire, soit cinq points de plus qu'en 2000. Le commerce reste le principal secteur d'implantation des nouvelles entreprises : 27 % des créations aidées. Les services aux entreprises se développent de manière spectaculaire : +75 % en 2003. Depuis 2000, ce secteur est très dynamique en créations [1]. Il avait été toutefois relativement peu investi par les chômeurs créateurs. C'est chose faite en 2003 : le nombre de créateurs aidés de ce

Tableau 1
Évolution du nombre de chômeurs créateurs aidés et du nombre d'entreprises créées ou reprises

		Nombre de chômeurs créateurs aidés	Évolution d'une année sur l'autre (en %)	Nombre de créations pures et de reprises aidées (2)	Évolution d'une année sur l'autre (en %)	Ensemble des créations pures et des reprises	Évolution d'une année sur l'autre (en %)	Part des créations aidées dans le total des créations (en %)
1999	ACCRE	39 767	-0,3	38 013	-1,3	212 834	1,0	17,9
2000	ACCRE	38 767	-2,5	37 199	-2,1	218 408	2,6	17,0
	EDEN (1)	4 306		3 548				
2001	ACCRE	36 922	-4,8	35 191	-5,4	219 922	0,7	16,0
	EDEN	3 023		2 781				
2002	ACCRE	33 328	-9,7	32 439	-7,8	217 819	-1,0	14,9
	EDEN	9 640		8 783				
2003	ACCRE	44 882	34,7	42 825	32,0	237 695	9,1	18,0
	EDEN	8 845		7 607				

(1) - Le dispositif EDEN, créé en 1999, n'est entré en application qu'en 2000.

(2) - Le nombre d'entreprises créées ou reprises grâce aux aides diffère du nombre de créateurs aidés car certaines sociétés sont créées par plusieurs bénéficiaires.

Sources : Insee, Dares, résultats France entière.

Tableau 2
Les entreprises créées ou reprises avec l'ACCRE

	1999	2000	2001	2002	2003
Nombre d'entreprises créées ou reprises	38 013	37 199	35 191	32 431	42 825
<i>dont : France métropolitaine</i>	<i>37 232</i>	<i>36 253</i>	<i>34 009</i>	<i>31 562</i>	<i>42 440</i>
Création ou Reprise					
Création d'une entreprise.....	79,8	81,4	81,8	82,0	85,2
Reprise d'un entreprise.....	20,2	18,6	18,2	18,0	14,8
Forme juridique					
Entreprise individuelle.....	75,9	75,8	72,9	70,0	65,8
Société à responsabilité limitée.....	15,5	15,5	18,0	19,7	22,4
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.....	5,0	5,3	5,8	7,2	9,4
Société anonyme.....	0,6	0,5	0,6	0,6	0,5
Société coopérative ouvrière de production.....	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Autre.....	2,7	2,4	2,5	2,1	1,7
Secteur d'activité					
Tertiaire.....	70,8	68,4	68,7	70,0	73,0
<i>dont : commerces et réparations.....</i>	<i>28,6</i>	<i>26,5</i>	<i>26,2</i>	<i>24,7</i>	<i>26,8</i>
<i>services aux particuliers.....</i>	<i>20,3</i>	<i>20,1</i>	<i>19,8</i>	<i>21,4</i>	<i>16,3</i>
<i>services aux entreprises.....</i>	<i>14,1</i>	<i>13,7</i>	<i>14,8</i>	<i>15,9</i>	<i>20,7</i>
Construction.....	15,5	18,1	18,4	17,1	18,4
Industrie.....	10,8	10,6	9,9	10,0	5,9
Agriculture, sylviculture, pêche.....	2,9	2,9	3,1	2,9	2,6
Inscription à un registre					
Répertoire des métiers.....	38,2	40,1	39,5	37,6	36,7
Registre du commerce.....	50,8	48,7	49,4	50,8	51,6
Autre.....	11,0	11,2	11,2	11,5	11,7

Source : Dares.

LES CHÈQUES-CONSEIL : DAVANTAGE DE PERSONNES EN DIFFICULTÉ QUE DANS L'ACCRE

En 2003, près de 150 000 chèques-conseil ont été utilisés, soit plus de 80 % de chèques-conseil délivrés (voir encadré 3). Au cours des années précédentes, seul un chèque sur deux était consommé. Le nombre de chéquiers délivrés a, en effet, été réduit de -34 % mais leur usage a augmenté (graphique A)

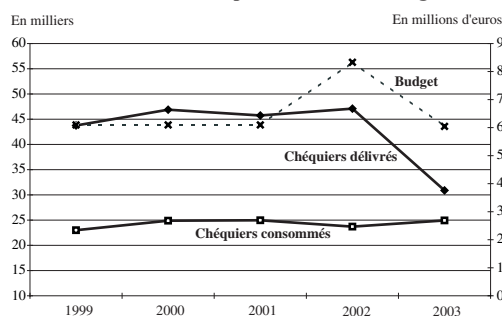
Les chèques délivrés avant la création de l'entreprise continuent de progresser. Ils représentent 82 % de chèques utilisés. L'usage des chèques postérieurs à la création recule de -40 % par rapport à 2003, accentuant nettement la baisse constatée depuis 2000.

La demande de conseil porte en priorité sur le plan de financement. Le conseil financier et fiscal et les études de marché sont également fréquemment sollicités (tableau A).

Comme pour l'ensemble des bénéficiaires de l'ACCRES, les utilisateurs de chèques-conseil sont plus fréquemment qu'avant d'anciens cadres ou professions intermédiaires. Avec plus d'un utilisateur sur trois, les anciens employés restent néanmoins prépondérants. Quelques particularités toutefois : le poids des bénéficiaires du RMI est plus élevé : 20 % de RMistes parmi les utilisateurs, contre 13 % parmi l'ensemble des bénéficiaires du dispositif ACCRES.

Les chèques-conseil délivrés avant la création de l'entreprise sont davantage utilisés par les RMistes, les chômeurs indemnisés, les jeunes et les diplômés du supérieur que les chèques délivrés après la création. Ces derniers sont plus utilisés par les chômeurs âgés de plus de 30 ans et ceux ayant suivi des cycles courts.

Graphique A
Évolution du dispositif et de son budget



Lecture du graphique : les nombres de chéquiers délivrés ou consommés se lisent sur l'axe de gauche. Le budget alloué au dispositif se lit sur l'axe de droite.

Tableau A
Les Chéquiers-Conseil : utilisateurs et usages

En pourcentage

	1999	2000	2001	2002	2003
Nombre de chéquiers délivrés (1)	43 751	46 881	45 747	47 100	50 887
<i>dont : avant la création</i>	32 314	34 947	34 876	37 803	25 338
<i>après la création</i>	11 437	11 934	10 871	9 297	5 550
Nombre de chèques consommés	136 098	149 346	149 779	142 227	149 631
Caractéristiques des utilisateurs (2)					
Part des femmes	31,9	32,5	nd	33,7	32,5
Âge					
Moins de 25 ans.....	6,8	7,2	nd	9,4	9,2
De 25 à 29 ans.....	18,2	16,8	nd	15,9	15,9
De 30 à 39 ans.....	38,4	38,4	nd	36,7	37,2
De 40 à 49 ans.....	27,4	27,7	nd	27,4	27,4
50 ans ou plus.....	9,2	9,9	nd	10,6	10,2
<i>Âge Moyen</i>		36,83		36,75	36,7
Bénéficiaires indemnisés			nd	68,9	72,6
Rmistes	23,2	23,2	nd	22,6	19,9
Formation initiale					
Bac + 3 ou plus.....	13,5	13,1	nd	16,3	16,7
Bac + 2.....	18,6	18,8	nd	20,1	20,8
Bac.....	21,6	20,8	nd	20,8	20,3
CAP-BEP.....	29,8	30,3	nd	27,9	28,0
Fin de 3 ^{ème}	6,4	6,7	nd	6,3	5,9
Etudes primaires.....	10,1	10,2	nd	8,5	8,2
Qualification antérieure					
Employé.....	35,1	35,8	nd	37,3	36,2
Ouvrier qualifié.....	20,7	21,6	nd	19,2	19,2
Cadre, ingénieur.....	16,0	14,9	nd	18,0	19,9
Professions intermédiaires (technicien, agent de maîtrise).....	13,2	13,0	nd	11,6	12,2
Ouvrier non qualifié.....	4,3	4,5	nd	4,6	4,3
Sans qualification.....	4,2	4,0	nd	3,8	3,2
Artisan, commerçant.....	5,0	4,9	nd	4,1	3,8
Agriculteur, ouvrier agricole.....	1,5	1,4	nd	1,3	1,3
Part des premières demandes				89,18	89,7
Type de conseil demandé (3)					
Étude de marché et plan d'action commerciale.....	12,3	12,5	nd	14,4	13,7
Plan de financement.....	18,8	20,3	nd	23,5	23,9
Déclarations obligatoires ou nécessaires à la création et au fonctionnement de l'entreprise.....	16,6	17,3	nd	15,5	16,0
Mise en place d'un tableau de bord (gestion opérationnelle).....	12,9	11,6	nd	10,9	9,9
Suivi périodique du tableau de bord.....	6,3	5,6	nd	4,7	4,6
Conseil juridique.....	12,1	11,7	nd	11,6	12,5
Conseil financier et fiscal.....	17,1	17,0	nd	16,6	16,7
Conseil social, en recrutement et développement de l'entreprise.....	3,6	3,6	nd	2,7	2,6
Conseil pour le redressement d'une entreprise nouvelle en difficulté.....	0,3	0,3	nd	0,2	0,2

(1) - Un chéquier comporte 6 chèques, résultats France entière.

(2) - L'étude ne porte que sur les chèques-conseil délivrés en France entière, l'information statistique concernant les chèques-conseil réellement consommés n'étant pas disponible.

(3) - Pourcentages calculés à partir des deux premières demandes de conseil.

Source : Dares.

secteur a presque doublé et représente plus de 19 % des chômeurs créateurs d'entreprise en 2003.

Le secteur de la construction a résisté en 2003, s'appuyant sur la reprise de l'investissement public [2]. Les créations d'entreprises aidées y progressent de 40 %. Dans l'industrie qui ne cesse de détruire des emplois (- 3 % d'emplois salariés de 2002 à 2003 [3]), les créations aidées baissent de 20 %. Dans ce secteur, le désengagement des chômeurs créateurs contraste avec la progression de l'ensemble des créations enregistrées par l'Insee : +7,5 %.

Des chômeurs de longue durée plus présents parmi les créateurs

Près d'un créateur sur deux est au chômage depuis au moins un an. Après avoir fortement diminué entre 2000 et 2002, la part des chômeurs de longue durée parmi les créateurs aidés augmente de six points. En revanche, la part des chômeurs de très longue durée poursuit sa baisse, à l'image du recul de cette catégorie au sein des demandeurs d'emplois [4]. Les chômeurs créateurs sont mieux indemnisés que par le passé. Le nombre de chômeurs indemnisés par le régime d'assurance a, de fait, augmenté en 2003 [5].

Ceux qui reçoivent une allocation de solidarité ou d'insertion entrent plus massivement dans le dispositif : + 75 % pour l'allocation d'insertion et + 45 % pour l'allocation spécifique de solidarité en 2003. La part des RMIstes dans le dispositif ACCRE s'atténue depuis trois ans, alors que le nombre d'allocataires du revenu minimum d'insertion croît de plus de 3 % en 2003 [5]. Les jeunes sont, en fait, de plus en plus nombreux parmi les créateurs aidés, or le RMI ne s'adresse pas au moins de 25 ans. La diminution des bénéficiaires de l'aide complé-

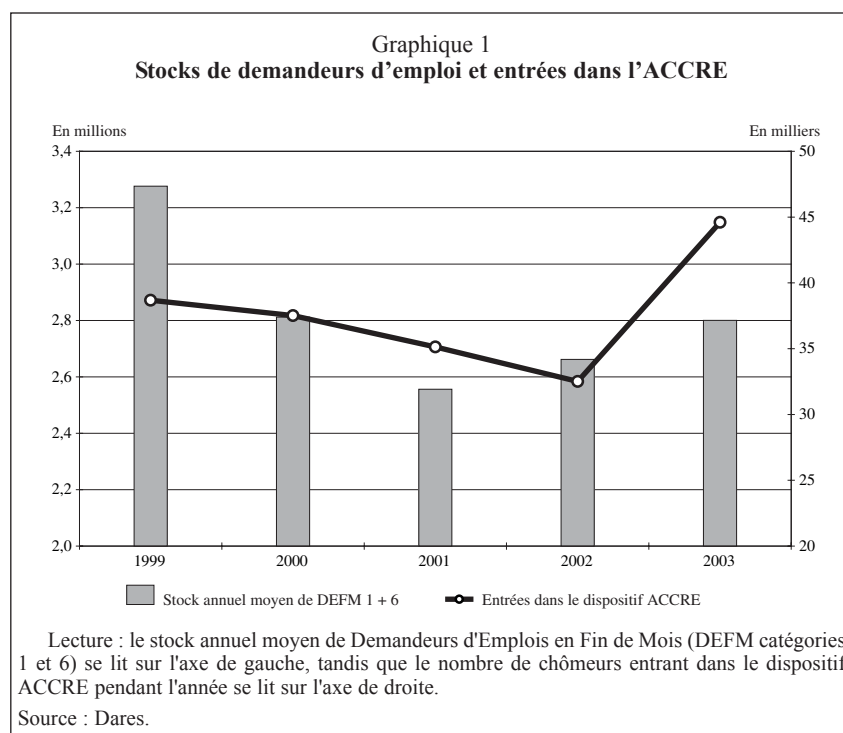
mentaire fournie par le dispositif EDEN a eu aussi un effet défavorable (encadré 2). Ce dispositif est en effet largement ciblé aussi en direction des allocataires de minima sociaux (encadré 3).

Au sein des créateurs aidés, la part des demandeurs d'emploi inscrits à l'Anpe suite à un licenciement non économique ou une fin de mission d'interim ne cesse de progresser, notamment parmi

les jeunes de moins de 25 ans (tableau 3). Depuis trois ans, l'interim diminue en moyenne de 3 % chaque année [6].

Davantage de cadres et de techniciens parmi les chômeurs aidés

La forte croissance des créations aidées bénéficie d'abord aux chômeurs cadres, employés et



Encadré 2

LE DISPOSITIF EDEN : BAISSÉ DE 8 % DES BÉNÉFICIAIRES EN 2003

Entre 2000 à 2001, le nombre de bénéficiaires du dispositif EDEN diminue, avec la baisse du budget alloué (tableau 1). L'aide avait d'abord la forme d'une avance remboursable. Elle a été transformée en prime en 2001. En 2002, le nombre de bénéficiaires avait été multiplié par trois. Au second semestre 2003, le déblocage tardif des budgets empêche les Directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP) de satisfaire toutes les demandes. Par voie de conséquence, le nombre de chômeurs bénéficiaires de l'aide se rétracte : -8 % en 2003.

Des organismes mandatés par les DDTEFP gèrent le dispositif. Ils accueillent les demandeurs, examinent leur éligibilité, expertisent leurs projets, valident leurs demandes et gèrent les primes. Chaque mois, les DDTEFP comptabilisent les entrées dans leur département. Les dossiers des demandes acceptées ne sont que partiellement transmis à la Dares. C'est pourquoi l'analyse approfondie des publics et des entreprises bénéficiaires est impossible. La réforme du dispositif de 2004 vise à munir les DDTEFP d'indicateurs de résultats et de qualité pour mieux contrôler les organismes délégataires(1).

En 2003, seuls un quart des dossiers acceptés ont pu être analysés, soit 2 200 personnes. Sur cet échantillon, près de sept bénéficiaires sur dix créent ou reprennent une entreprise individuelle. Les bénéficiaires d'EDEN ont davantage tendance à reprendre une entreprise existante que les bénéficiaires de l'ACCRE. La proportion de femmes est également plus élevée qu'en ACCRE.

(1) - Circulaire de la Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, « Code du travail, articles L.351.24 et articles R.351.41 à R.351.49 : création d'entreprises, dispositif d'aide financière aux entreprises nouvelles », août 2004.

professions intermédiaires, au détriment des ouvriers. C'est vraisemblablement en raison de l'accroissement du chômage des cadres et des professions intermédiaires [7].

Mieux formés initialement, les anciens cadres, techniciens et employés élèvent le niveau de formation des bénéficiaires de l'ACCRES. La part des diplômés de second ou troisième cycle

s'accroît de trois points au détriment des cycles courts.

Près de 80 % des cadres au chômage aidés pour créer leur entreprise sont des hommes. Davantage touchés par les licenciements et le chômage de longue durée, ils sont mieux indemnisés que les autres créateurs aidés. Ils sont donc moins souvent allocataires du RMI. Près de la moitié d'entre eux possèdent au moins

un Bac +3. Leur propension à créer une entreprise plutôt qu'à la reprendre est plus élevée que la moyenne : 90 % créent une entreprise nouvelle et adoptent majoritairement le statut de société.

La féminisation marque le pas

Après quatre années de hausse ininterrompue, la féminisation de l'aide s'interrompt en 2003 : les

Tableau 3
Les créateurs ou repreneurs d'entreprise aidés par l'ACCRES

	1999	2000	2001	2002	2003	Pourcentage des femmes par catégorie
Nombre de bénéficiaires (1)	39 767	38 763	36 922	32 517	44 603	
Part des femmes.....	30,5	30,9	31,8	33,1	31,5	
Âge						
Moins de 25 ans.....	6,6	6,6	6,7	6,7	7,1	37,8
25 à 29 ans.....	17,0	16,5	15,5	14,7	14,6	31,1
30 à 39 ans.....	38,8	39,2	39,1	40,1	39,8	31,7
40 à 49 ans.....	28,2	27,7	28,4	28,0	27,9	31,4
50 ans ou plus.....	9,4	9,9	10,3	10,5	10,7	27,4
Moyenne d'âge.....	36,9	37,0	37,2	37,3	37,3	
Motif d'inscription à l'ANPE						
Licenciement économique.....	29,8	27,2	24,7	24,3	24,3	26,9
Autre licenciement.....	22,5	24,4	25,6	27,5	31,4	24,7
Fin de Contrat à Durée Déterminée.....	22,4	22,8	23,1	22,0	20,3	38,1
Fin de mission d'interim.....	2,8	3,2	3,6	4,1	4,3	18,9
Démission.....	5,1	5,9	6,6	7,1	6,8	42,3
Recherche d'un premier emploi.....	4,4	3,8	3,3	2,8	2,3	46,5
Reprise d'activité.....	2,0	1,9	2,0	1,9	1,7	68,0
Autre.....	11,0	10,7	11,1	10,3	9,0	40,1
Ancienneté au chômage						
Moins de 6 mois.....	20,6	20,8	21,3	30,5	27,0	26,8
6 à 11 mois.....	20,1	19,3	23,4	28,6	25,6	30,9
1 an ou plus.....	59,3	59,9	55,3	41,0	47,4	33,0
dont : 3 ans ou plus.....	13,8	14,2	14,1	10,1	8,5	39,8
Qualification antérieure						
Employé.....	35,7	36,0	37,0	37,3	38,1	49,0
Ouvrier qualifié.....	21,5	23,0	22,1	20,9	19,9	11,1
Cadre, ingénieur.....	16,0	15,3	15,5	17,7	18,9	22,7
Technicien, profession intermédiaire.....	13,2	12,7	12,7	12,1	14,0	22,3
Artisan, commerçant.....	4,7	4,7	4,5	4,0	2,6	29,5
Sans emploi avant inscription.....	4,1	3,6	3,2	2,9	1,2	49,9
Ouvrier non qualifié.....	3,6	3,6	3,9	3,8	3,8	23,8
Agriculteur, ouvrier agricole.....	1,2	1,1	1,2	1,2	1,5	27,4
Allocations perçues						
% de bénéficiaires indemnisés.....	68,9	68,0	67,3	70,0	72,5	
dont : Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi.....	87,8	88,7	89,2	87,8	86,4	
Allocation spécifique de solidarité.....	11,7	10,7	10,1	8,8	9,3	
Allocation d'insertion.....	0,5	0,6	0,7	3,4	4,3	
RMI						
% de bénéficiaires du RMI.....	17,4	17,5	16,8	14,2	13,1	30,4
Formation initiale						
Second ou troisième cycle ou Grande École.....	12,2	11,9	12,4	14,2	17,2	34,6
Bac + 2.....	15,7	15,9	16,3	17,3	18,6	34,9
Terminale ou abandon études postbac.....	15,9	16,1	16,4	16,5	16,5	35,7
Cycles courts professionnels CAP/BEP, abandon études avant terminale.....	38,4	38,6	38,0	36,6	33,9	27,5
Fin de 3 ^{ème}	6,7	6,8	6,6	6,3	5,7	34,6
Primaire et sorties du collège.....	11,1	10,6	10,3	9,2	8,3	24,1

(1) - L'étude ne porte que sur la France métropolitaine, les données des DOM n'étant pas disponibles.

Source : Dares.

femmes représentent 31 % des créateurs aidés. C'est 1,5 point de moins qu'en 2002. Le chômage des femmes a augmenté, en fait, moins rapidement que celui des hommes.

Les créatrices aidées sont en moyenne plus jeunes que leurs homologues masculins : 8,5 % d'entre elles ont moins de 25 ans, contre 6,5 % des hommes. Comme en 2002, elles sont plus diplômées que les hommes : 58 % d'entre elles ont au moins le Bac, contre 50 % des hommes. Ces derniers suivent davantage des cycles courts professionnels. Toutefois, les emplois occupés antérieurement par les créatrices aidées sont souvent sous-qualifiés par rapport à leurs diplômes [8].

Plus tournées vers les reprises d'activité, elles sont plus de sept sur dix à créer une entreprise individuelle, quand les hommes ne sont que six sur dix à le faire.

Les jeunes créateurs aidés : davantage de femmes et de repreneurs

La forte augmentation du nombre de bénéficiaires de l'ACCRES profite surtout aux jeunes (+46 %) et aux seniors (+40 %). C'est parmi les jeunes créateurs que la féminisation est la plus marquée : 38 % des créateurs aidés de moins de 25 ans sont des femmes, contre 27 % des créateurs aidés de plus de 50 ans.

Le profil des jeunes est proche de celui de l'ensemble des chômeurs créateurs. Ils sont néanmoins plus souvent employés ou ouvriers qualifiés et deux sur cinq ont suivi des cycles courts professionnels. Davantage expérimentés, les plus de 50 ans ont davantage occupé des postes de cadres ou de techniciens.

Dans 70 % des cas, les moins de 25 ans créent une entreprise individuelle. Aux âges intermé-

diaires, les chômeurs sont plus enclins que les autres à créer une SARL. Les reprises d'entreprises culminent chez les chômeurs de moins de 25 ans : 17 % de l'ensemble des créations. C'est, en partie, parce que la présence des femmes est plus marquée parmi les jeunes créateurs. Or, ce sont elles qui sont les plus enclines à la reprise.

Le Sud et la Bretagne, terres d'élection pour les chômeurs créateurs d'entreprise

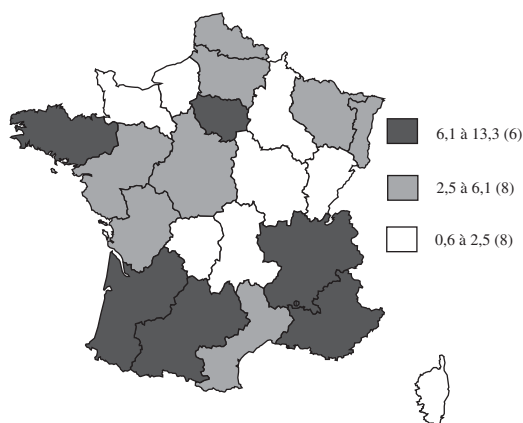
Trois régions concentrent près de 40 % des créations aidées par le dispositif ACCRES : Rhône-Alpes, l'Île-de-France et la

région Provence-Alpes-Côte d'Azur (carte 1).

Le palmarès des régions diffère néanmoins lorsqu'on analyse le taux d'accès des chômeurs à la création aidée par le dispositif : en tête, les régions du Sud de la France et la Bretagne (carte 2).

Lorsque la densité d'entreprises est élevée et que le tissu productif se renouvelle rapidement, cela favorise incontestablement l'accès des chômeurs à la création. Ainsi en est-il dans les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes ou en Corse (cartes 3-4). Ce n'est pourtant pas une condition suffisante. Dans certains cas, la mobilisation du dispositif fait la différence. Ainsi, l'Île-de-France

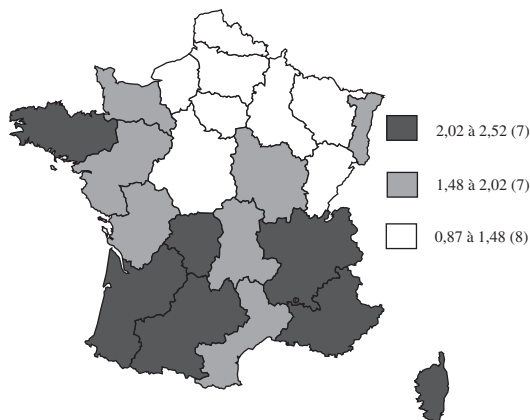
Carte 1
Répartition régionale des créations aidées *



* - (Nombre de créations d'entreprises aidées par l'ACCRES dans la région) / (nombre de créations d'entreprises aidées par l'ACCRES en France métropolitaine).

Source : Dares.

Carte 2
Taux d'accès des demandeurs d'emploi à l'ACCRES *



* - (Nombre d'entrées en ACCRES en 2003) / (stock de DEFMS de catégories 1 et 6 au 31 décembre 2002).

Source : Dares.

ne mobilise le dispositif que pour 9 créations sur 100, soit moitié moins que la moyenne nationale (carte 5). Le taux d'accès y est, de ce fait, l'un des plus faible alors que la création est très dynamique. À l'inverse, la Bretagne et le Limousin compensent un taux de création modeste par une mobilisation forte de l'ACCRE. Le taux d'accès des demandeurs d'emploi à la création y est l'un des plus élevés de France.

Nicola SORMANI,
Agnès GUIMIOT
(Dares).

Pour en savoir plus

[1] Rieg C. (2004), « Forte hausse des créations d'entreprises en 2003 », *Insee Première* n° 944, janvier.

[2] Godonou C. (2004), « La construction en 2003 : l'investissement public reprend », *Insee Première* n°981, août.

[3] Fabre E., De Ricardis N. (2004), « Évolution de l'emploi salarié au deuxième trimestre 2004 », *Premières Informations*, Dares, n° 39.3, septembre.

[4] Dares (2003), « Conjoncture de l'emploi et du chômage au troisième trimestre 2003 », *Premières Informations*, Dares, n° 52.2, décembre.

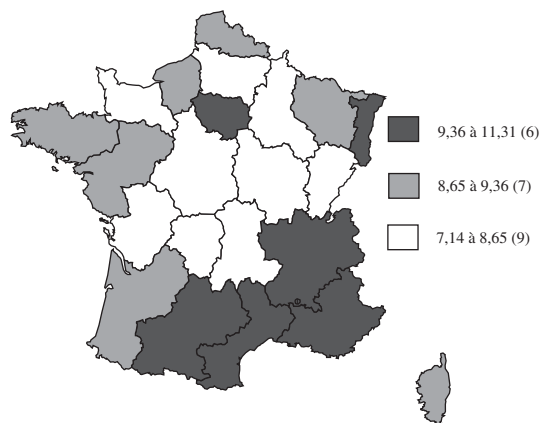
[5] DREES (2004), « Les prestations sociales en 2003 », *Études et Résultats* n° 338, septembre.

[6] Dares (2004), « La baisse de l'intérim se prolonge en 2003 », *Premières Informations*, Dares, n° 22.2, mai.

[7] Bigot J.-F. (2004), « Enquête sur l'emploi 2003 », *Insee Première* n° 958, avril.

[8] Guimiot A., Mareau E. (2003), « Les chômeurs créateurs d'entreprise en 2001-2002 », *Premières Informations*, Dares, n° 37.3, septembre.

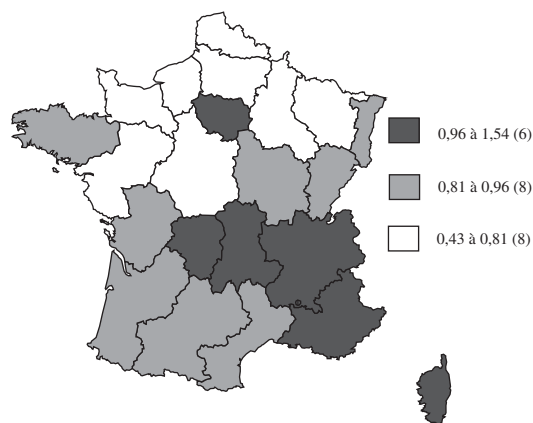
Carte 3
Taux de créations d'entreprises *



* - (Nombre de créations ou reprise d'entreprises en 2003) / (stock d'entreprises au 31/12/2002)

Source : Insee.

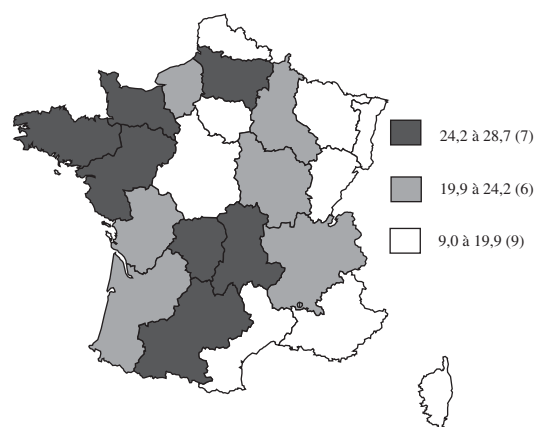
Carte 4
Densité d'entreprises *



* - (Nombre d'entreprises au 31/12/2002) / (nombre de DEFMI-6 au 31/12/2002).

Source : Dares, Insee.

Carte 5
Part des créations aidées dans l'ensemble des créations *



* - (Nombre d'entreprises créées avec l'ACCRE en 2003) / (nombre de créations ou reprises d'entreprises en 2003).

Source : Dares, Insee.

LES DISPOSITIFS D'AIDE À LA CRÉATION D'ENTREPRISE

L'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises : ACCRE

Le dispositif ACCRE exonère de tout ou partie du paiement de charges sociales pendant un an : totalement pour les demandeurs d'emploi indemnisés ou susceptibles de l'être ; sur la fraction des revenus inférieure à 1,2 fois le SMIC pour les autres bénéficiaires.

L'aide est accessible aux demandeurs d'emploi indemnisés, aux demandeurs d'emploi non indemnisés inscrits depuis plus de six mois à l'Anpe, aux allocataires de minima sociaux et aux salariés repreneurs de leur entreprise en redressement ou en liquidation judiciaire, ainsi qu'aux jeunes de moins de 26 ans éligibles aux emplois jeunes. L'allocation spécifique de solidarité (ASS), l'allocation d'insertion (AI), l'allocation de parent isolé (API) et le revenu minimum d'insertion (RMI) continuent d'être versés à leurs bénéficiaires pendant les premiers mois de vie de leur entreprise.

L'aide est considérée comme accordée si la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP) ne la refuse pas explicitement dans les deux mois qui suivent la demande. En cas d'échec et de retour au chômage dans les douze mois au plus après la création de l'entreprise, le créateur retrouve ses droits à l'assurance-chômage.

L'encouragement au développement d'entreprises nouvelles : EDEN

Depuis 2001, le dispositif EDEN est une prime à la création d'entreprise gérée localement par des organismes mandatés par l'État. Le bénéficiaire s'engage à intégrer cette somme au capital de son entreprise, ou à l'utiliser pour son fonctionnement. Ce dispositif est destiné uniquement aux jeunes de moins de 30 ans, aux allocataires de minima sociaux, ainsi qu'aux salariés repreneurs de leur entreprise en difficulté.

La prime dépend des caractéristiques financières du projet et du nombre de créateurs. Son montant maximum s'élève à 6 100 euros pour un seul créateur, à 9 200 euros pour des créateurs associés, et à 76 300 euros pour les salariés repreneurs de leur entreprise en difficulté.

Ce dispositif vise à favoriser l'accès au crédit bancaire. La prime est accordée si le créateur obtient un financement complémentaire auprès de l'organisme mandaté ou d'un établissement de crédit. Le créateur doit s'engager à suivre un accompagnement personnalisé à la création ou à la gestion d'une entreprise. L'attribution de l'aide entraîne le bénéfice de l'ACCRE : exonération de cotisations sociales, maintien des revenus de solidarité, accès aux chéquiers-conseil.

Les chéquiers-conseil

Le chéquier-conseil est un accompagnement personnalisé offert aux bénéficiaires des dispositifs ACCRE et EDEN. L'objectif est de pallier l'inexpérience des créateurs et de favoriser les chances de pérennité de leur entreprise.

Lors de l'élaboration de son projet ou du démarrage de son activité, tout chômeur éligible à un de ces dispositifs peut être conseillé par des experts qualifiés dans de nombreux domaines : droit, stratégie, finances, fiscalité, communication, publicité, marketing. Les organismes prestataires de ces services doivent être agréés par le préfet de département.

Les DDTEFP délivrent aux créateurs des chéquiers nominatifs qui contiennent chacun six chèques. Deux de ces chéquiers peuvent être utilisés avant même le dépôt de la demande, tandis que les trois restants sont valables un an après l'attribution de l'aide.

Dans le dispositif Accre, chaque chèque-conseil a une valeur nominale de 46 euros. Le tarif de l'heure de conseil étant fixée à 61 euros, le chômeur ne verse que la différence au prestataire, soit 15 euros. L'État prend en charge la totalité du montant du premier chéquier accordé aux bénéficiaires du RMI ou de l'ASS.

Dans le cadre d'EDEN, la valeur nominale des chèques-conseil est de 61 euros.

Les changements induits par la loi du 1^{er} août 2003

La Loi pour l'Initiative économique du 1^{er} août 2003 étend les dispositifs ACCRE et EDEN aux bénéficiaires d'un Contrat d'appui au projet d'entreprise. Le contractant est préparé par une société ou une association à créer ou reprendre une entreprise, et à la gérer.

Le dispositif d'accompagnement EDEN et l'avance remboursable correspondante sont, par ailleurs, étendus aux créateurs et repreneurs de plus de 50 ans.